


0440063E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS-JACQUES GOUSSIER  
20 RUE DU CHATEAU DE REZE  
44400 REZE  
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 8  
Numéro d'enregistrement : 86  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Date de réunion de la séance initiale : 21/06/2016  
Nombre de présents à la séance initiale : 10  
 Quorum non atteint  
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/06/2016  
Réuni le : 27/06/2016  
Sous la présidence de : Jocelyne Harmand  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à DUBLIN , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui          Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption des modalités de financement du projet de voyage à DUBLIN.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 08/07/2016 09:08:28

0440063E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS-JACQUES GOUSSIER  
20 RUE DU CHATEAU DE REZE  
44400 REZE  
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 87-1

**Annule et remplace l'acte n° 87 - 2015-2016**


Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Date de réunion de la séance initiale : 21/06/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 10

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2016

Réuni le : 27/06/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BERLIN, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Adoption des modalités de financement du projet de voyage à BERLIN.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 12/07/2016 15:31:38

0440063E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS-JACQUES GOUSSIER  
20 RUE DU CHATEAU DE REZE  
44400 REZE  
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 89-1

**Annule et remplace l'acte n° 89 - 2015-2016**


Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Date de réunion de la séance initiale : 21/06/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 10

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2016

Réuni le : 27/06/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 4 Quotité de travail : 100% Mission confiée : Vie scolaire

Rémunération : IB299 Origine du financement : Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

# Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 12/07/2016 15:31:29